

# LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LE LUNDI, LE MERCREDI ET LE VENDREDI SOIR

**ABONNEMENTS**

SUISSE . . . . . Un an : 5 fr. 50  
(Avec Bulletin officiel . . . Un an : 7 fr. 50)

Etranger : 1 fr. 25 par mois sans Bulletin et 1 fr. 50 avec Bulletin  
Payable d'avance

**RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY**

\*\*\*

Les demandes d'abonnement et les insertions d'annonces doivent être adressées à l'Administration

Les correspondances doivent être envoyées à la Rédaction

**ANNONCES**

Canton : 10 centimes — Suisse : 20 ct. — Etranger : 25 ct.  
Réclames : 50 centimes  
(la ligne ou son espace, corps 8)

S'adresser exclusivement à l'Agence Haasenstein & Vogler ou à l'imprimerie du Journal

## LE SCANDALE MILITAIRE

### L'Instruction judiciaire

On écrit de Berne à la Gazette de Lausanne le 21 :

On sait que la désignation du tribunal qui doit être nanti de l'accusation des deux officiers de l'état-major appartient, en vertu du code de procédure pénale militaire, au général.

Celui-ci vient de donner une preuve nouvelle de sa volonté d'entourer la procédure qui va s'ouvrir de garanties d'impartialité rigoureuses. Il a fait choix pour juger l'affaire Egli-de Wattenwyl du tribunal de division 5<sup>e</sup>, présidé par le major Kirchhofer, juge fédéral. L'affaire est ainsi soustraite à l'ambiance de Berne et sera dirigée par un juriste distingué.

En outre, le général a désigné pour procéder à l'instruction le colonel Dubuis, de Lausanne. Cette désignation a été faite en vertu de l'art. 9 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 24 février 1913 concernant la nomination, le grade et l'avancement des officiers de la justice militaire, qui dispose que lorsque le prévenu est supérieur en grade au juge d'instruction, l'auditeur en chef remplace le titulaire de la fonction par un autre officier de la justice militaire d'un grade au moins égal à celui du prévenu.

Ces dispositions contribueront, nous n'en doutons pas, à fortifier encore le sentiment général de confiance que la décision du Conseil fédéral a donné au pays.

Toute la Suisse romande se félicitera que l'auditeur en chef ait désigné pour les fonctions de juge d'instruction le colonel Dubuis, président du Conseil d'Etat vaudois.

Les grandes fautes sont quelquefois le commencement de la sagesse et c'est peut-être ce qui a engagé les omnipotents à se tourner un instant du côté de la Suisse romande.

Heureusement notre patrie n'est pas encore déshonorée. Mais il s'en est fallu de peu. Or, lorsqu'on a perdu toute confiance, il est un peu tard pour devenir sage. Nos conseillers fédéraux et le haut commandement ne feraient pas mal de s'en souvenir. Ils voient aujourd'hui où les a conduits l'absolu entêtement dont ils ont fait preuve alors qu'ils avaient foi dans le succès des Austro-Allemands. Même si des circonstances atténuantes pouvaient exister au bénéfice des deux officiers inculpés, ce serait certainement d'avoir trop volontiers et trop longtemps partagé cette confiance des pouvoirs supérieurs. Comme le disait l'autre jour un de nos correspondants, en se servant d'une image un peu objective, mais d'autant plus colorée, si l'on avait mis, dès l'abord, un peu de piment suisse à cette sauce allemande, nous aurions probablement été épargnés de la lamentable affaire Egli-de Wattenwyl.

Car à qui est la faute si la guerre a choisi pour éclater l'heure même où MM. Hoffmann, Forrer, Schulthess et tous les gothardistes venaient d'exclure à peu près la Suisse française de notre gouvernement central.

### Les fuites

Le cryptographe employé par le service des renseignements de l'état-major de l'armée à la traduction des dépêches chiffrées est M. le Dr Langie, bibliothécaire de la Faculté de théologie libre à Lausanne.

M. Langie a déchiffré non pas une pièce russe, mais un grand nombre, et cela sur l'ordre, non pas du colonel Egli, mais du colonel de Wattenwyl, chef du service des renseignements. Parmi ces pièces, il s'en trouvait quelques-unes qu'on n'avait pas pu déchiffrer à Berlin — le pays de l'omniscience — et qui furent remises au colonel de Wattenwyl, ou bien par le colonel Egli à son retour d'Allemagne, ou bien par une autre personne dont on devinera facilement le nom. Le fait est que la présence à l'état-major de Berne d'un cryptographe particulièrement capable et connaissant la langue russe avait été signalée à Berlin pour le cas où, au ministère de la guerre ou à l'état-major allemand, on éprouverait de la difficulté à traduire certaines dépêches russes.

Parmi ces dépêches s'en est trouvée une relative à l'achat d'une quantité considérable de mercure. M. le Dr Langie constata que le mot mercure, par sa rarissime fréquence et son orthographe en langue russe, pouvait mettre sur la trace de la clef nécessaire au dé-

chiffrement. Et comme alors il avait déjà des soupçons sur la provenance des dépêches déchiffrées et l'usage qui en était fait et qu'il ne voulait pas livrer la clef trouvée par lui, afin qu'elle ne prit pas le même chemin que les dépêches elles-mêmes, il substitua au mot mercure le mot *explosifs*, à la fabrication desquels le métal en question était destiné.

Cette substitution n'a pu être connue que des officiers commis à l'enquête et de l'un des deux colonels qui, à l'école de M. Langie, s'est assimilé l'art du déchiffrement. Elle a passé néanmoins dans la presse avec le qualificatif *erreur*.

« On comprend dans quel but et pourquoi nous signalons la manœuvre », expose la Gazette.

La publication dans la presse d'un fait relevant d'une enquête secrète montre que les fuites continuent dans l'état-major. On ne se défait pas en vingt-quatre heures de pratiques invétérées. Mais il y aurait lieu pourtant d'y couper court.

### L'opinion difficile à apaiser

En dépit qu'on se soit promis de laisser libre cours à la justice, l'opinion est lente à se calmer. Cela s'explique par le fait qu'on a maladroitement greffé d'autres branches sur ce tronç creux. Le Berner Tagblatt, organe du patricat bernois auquel appartient le noble mais peu envié colonel de Wattenwyl, avait besoin de diversions. Il a cru les trouver. Et maintenant tout cela se retourne contre ses deux protégés. Ceux qui parlaient de se taire ne le peuvent plus. Et si des assemblées, des meetings annoncés ont été contremandés, d'autres s'organisent. Bien que tardifs, les Tessinois n'ont pas cru devoir rester muets. Ainsi, jeudi 20, une assemblée populaire, à laquelle assistait un nombreux public, s'est tenue à Novaggio, près de Lugano. Après des discours, un ordre du jour a été voté demandant au Conseil fédéral de prendre des mesures énergiques afin de sauvegarder le prestige de l'armée et la neutralité du pays.

\*\*\*

Voici quelques nouveaux extraits de journaux :

Dans l'affaire qui nous attriste, écrit dimanche le Journal de Genève, il faut exclure toute cause de vénalité et de corruption. Des influences étrangères, des sympathies professionnelles étrangères, une admiration excessive des méthodes étrangères ont amené ces officiers insensiblement à commettre des actes qui jettent tout un pays dans une profonde émotion. Ils n'ont pas pensé à la Suisse.

Et c'est cette pensée qui doit dominer dans l'esprit de nos chefs et diriger leurs actes.

Le conseil peut s'adresser à tous les Suisses. Le désir de plaire à l'étranger, de subir sa loi, de mériter son éloge, de craindre ses rigueurs, telle fut dans notre histoire la cause de nos plus grands malheurs. Pour rétablir l'ordre, l'union et la confiance, il faut penser avant tout à la Suisse, à ce qu'elle fut dans le passé, à ce qu'elle doit être dans l'avenir. Cette pensée constante guidera les chefs dans la voie de la droiture et de l'honneur.

Notre voisine et amie la Feuille d'Avis d'Aigle, comme notre correspondant plus haut cité, va rechercher les causes du mal dans les fautes d'en-haut, commises dès le début de la guerre ; elle élargit même considérablement le point de vue :

On eût dû les exclure de suite, dit-elle, au lieu de les éloigner de l'état-major en leur conférant de nouveaux commandements et en éloignant en même temps, par une mesure injuste, un autre officier qui n'a point failli, qui est resté étranger à toutes ces compromissions, qui est demeuré correct, simplement fidèle au devoir et à l'honneur et auquel on doit une réparation.

Après cela, mettre fin au plus vite possible à ce régime des pleins pouvoirs qui a assez duré, à cette police militaire qui s'égare dans ses recherches et qui au lieu d'arrêter et de faire expulser les journalistes allemands qui se cachent dans les bureaux de rédaction de certains journaux de Berne et d'ailleurs et travaillent à fausser l'opinion publique suisse, appréhende des correspondants de grands journaux étrangers qui n'ont jamais cessé de louer, dans leurs articles, les libres institutions de notre pays et l'attitude correcte de nos autorités, correspondants qu'il faut relâcher ensuite avec force excuses.

On devrait nous débarrasser aussi de cette censure qui n'est qu'un instrument imparfait, que nous ne savons pas manier, qui fait plus de mal que de bien à notre pays. Notre peuple a assez le sentiment de sa dignité, de sa fierté et des devoirs que comporte notre neutralité pour ne rien tolérer qui serait de nature à la compromettre et pour n'avoir pas besoin d'une gênante tutelle.

Le Genevois fait appel, comme nous il y a quelques jours, à la conscience publique. Et bien qu'organe d'une majorité de gouvernement, il est quasi plus sévère :

Ce qui ressort brutalement de tout cela, dit-il, c'est que :

1. l'incohérence de notre organisation politique et militaire en temps de guerre ;
2. l'absence totale de toute conception égalitaire dans nos hautes sphères politiques et militaires ;
3. le mépris dans lequel des officiers supérieurs de notre armée peuvent tenir la neutralité de la Suisse, loyalement et solennellement proclamée par l'Assemblée fédérale.

Et la conclusion, c'est que nous sommes beaucoup plus germanisés qu'il n'y paraît, c'est que nous sommes infectés de l'esprit du militarisme prussien.

La question qui se pose — et elle est vitale pour nous — c'est de savoir si, ayant constaté le mal, nous chercherons à nous guérir. Sommes-nous assez courageux pour regarder en face la réalité, si déplaisante qu'elle puisse être ? Sommes-nous capables d'effort, de réaction salutaire ?

Sommes-nous restés des citoyens, en un mot ? Ou sommes-nous devenus des sujets ?

Nous tenons d'autant plus à relever le jugement du journal radical genevois que notre appel à la conscience publique, quoique limité au Valais, nous a valu des lettres diverses, celles-ci indignées, celles-là approbatives, d'autres indignées aussi, mais non plus contre l'auteur. Le public est aisément enclin à rattachier toutes choses et à s'en prendre de tout aux autorités. L'un de nos correspondants néglige de retenir que nous n'avons pas exclu les citoyens des responsabilités communes. Voici un extrait de sa lettre :

...Je voudrais vous prier, dans un de vos prochains articles, de faire ressortir le préjudice que l'Etat du Valais porte aux Valaisans en s'étant abstenu de protester avec les autres cantons romands.

Les habitants du Valais en grande partie (dans notre famille 5 garçons, une fille) sont obligés d'aller gagner leur vie en France, dans la Savoie principalement, Chamonix en particulier, faute de n'avoir pas assez de terres à cultiver et peu d'industries, et celles-ci encore en partie aux mains des Allemands.

Si l'Etat du Valais avait protesté, comme il aurait dû le faire, contre la trahison de ces deux colonels, tête de l'armée suisse, nos ressortissants auraient au moins pu répondre aux reproches qui ne vont pas manquer de leur être faits de la part des Français : « Pardon, monsieur, notre canton a protesté comme les autres et demandé justice. »

\*\*\*

C'est sortir totalement de la question ! allez-vous vous écrier, mes lecteurs, comme je me suis moi-même écrié tout d'abord.

Mais, à la réflexion j'ai trouvé bientôt que tout se tient et que si des individus, des familles, des soldats consentent des sacrifices et des privations pendant cette crise, c'est pour que la Suisse se maintienne digne et respectée. Il est assez douloureux déjà d'aller chercher sa subsistance hors du sol natal sans qu'on y soit, en plus, molesté par la faute de quelques idolâtres du sabre prussien et du canon Krupp, qui nous auraient rendu un fier service en passant le Rhin avant la guerre.

Tout se tient, en effet, et rien n'est de trop dans cette plainte qui nous est adressée... rien de trop, à part certains reproches, un peu violents et sommaires à l'égard de nos autorités valaisannes pour que nous les reproduisions ici.

L. C.

Quant à l'affaire de M. Savoy, président du gouvernement fribourgeois, les Basler Nachrichten écrivent :

Nous apprenons de bonne source que les charges suivantes pèsent sur ce magistrat : Marié avec une Belge, il aurait, pendant plusieurs mois, reçu fréquemment de nombreuses dépêches, rédigées en style

conventionnel, d'un député belge demeuré en Belgique sous l'occupation allemande ; il aurait transmis le contenu de ces dépêches à une puissance accréditée à Berne... Il paraît que l'Allemagne serait intervenue à ce propos auprès du Conseil fédéral. Ce dernier s'est déjà activement occupé de l'affaire.

## Bulletin de la guerre

Le 24 janvier.

### Immobilité

Depuis quelques semaines les belligérants des deux groupes, en particulier les Allemands et les Français, semblent avoir de commun accord modéré leur zèle à la production des communiqués. S'ils n'y ont pas positivement renoncé, du moins ont-ils compris que ces échanges de grenades voire de canonnades, dont ils faisaient notre quotidienne pâture, tombaient directement dans l'estomac sans mériter un coup de dent. Et ils ont bien fait.

Comme cela les comptes-rendus quotidiens qu'il appartient à la presse de façonner afin de ne rien perdre de vue et de dresser le bilan du jour ou du moment, ont la faculté de se transférer plus librement sur les points où l'incendie se trouve en sa plus grande activité.

On signale du reste d'à peu près partout un arrêt plus ou moins durable des gros mouvements. Du front français, on signale de nouveau un combat très actif pour la possession du fameux Hartmannswellerkopf et c'est tout. Dans le Trentin et sur les rives de l'Isonzo, les succès italiens des premiers mois de guerre n'ont progressé qu'avec une activité sans cesse décroissante. De temps en temps on signale bien la prise de quelque position « importante » sans que l'importance en soit très nettement démontrée ou qu'elle ait pour effet l'enlèvement d'une place considérable. Goritz est toujours menacée et pas prise. Le serait-elle que cette victoire aurait quelque peine à compenser la perte du mont Lovcen que le Montenegro semble avoir peine à pardonner à son alliée, parente et voisine.

### Le mystère monténégrin

La capitulation du Montenegro quasi immédiatement suivie d'une reprise d'hostilités, et ceci au mépris de la situation désespérée du pays, de l'armée et de la cour royale, étonne tout le monde. Si bien que l'on est prêt à croire qu'un combat intime s'est livré dans l'âme du roi Nikita. Aurait-il dans une heure d'inexcusable abandon, jeté le tronçon de manche qui lui restait en mains après la cognée ravie par l'Autrichien ? Puis, ravisé aussitôt, se serait-il jeté au péril de lui-même sur ce dernier vestige de son humble puissance pour tenter une défense désespérée ? Il y a à cela toute apparence, encore qu'un épais mystère en entoure les mobiles. Pour l'heure, les commentaires de la diplomatie et de la presse vont grand train sans paraître en voie de déchiffrer l'énigme.

Les explications fournies jusqu'ici ont paru peu concluantes, pour ne pas dire contradictoires et vagues. On en trouvera une version plus loin, dans le récit des généraux qui ont accompagné la reine Milena à Lyon, où l'on annonce que va se transférer le gouvernement du minuscule royaume.

Nous avons comparé l'importance de cette petite nation à celle du canton de Vaud. Comme population elle est même inférieure à celle de notre voisin. Elle est inférieure aussi à celle du grand-duché de Luxembourg ; mais l'étendue du territoire dépasse de beaucoup celle de ces deux pays ; elle dépasse même sensiblement celle du plus vaste de nos cantons, les Grisons, et équivaut à peu près à trois cantons de Vaud ou à trois Luxembourg. Cette disproportion se justifie par le fait que le Montenegro est un pays exceptionnellement montagneux. Comme notre Suisse, il a dû à ses forteresses naturelles une indépendance séculaire et une habitude de guerroyer, que nous avons peut-être un peu laissé périlcliter depuis qu'une admiration sans réserve attire nos affairistes éhontés et nos officiers supérieurs vers celui qui passait pour le plus fort.

Il y a quatre jours, on signalait l'arrivée de la reine Milena à Rome. Mais on n'a pas dit tout de suite qu'elle devait se contenter de traverser la capitale de l'Italie, où sa propre fille occupe le trône, sans consentir à descendre de son wagon et qu'elle a préféré poursuivre sa route jusqu'à Lyon. Ceci paraissait souligner de façon significative le mécontentement du roi et de sa famille vis-à-vis de cette Italie voisine qui les avait si totalement abandonnés, eux et leur peuple. Mais le roi, arrivé à son tour à Rome dimanche, y a été acclamé par le peuple et accueilli un instant par la famille royale d'Italie.

Arrivés à Lyon, le général Govos Denostke et le lieutenant Radovitch, qui accompagnaient la reine et les princesses de Montenegro, ont déclaré à des journalistes que le voyage avait été extrêmement périlleux, même dans l'Adriatique où ils eurent maintes fois à échapper à des sous-marins et à des aéroplanes ennemis.

Ils ont ajouté que le moral des troupes monténégrines est excellent. La perte du Lovcen est due exclusivement au manque de vivres et de munitions.

Quant à la capitulation, il y eut bien des pourparlers d'armistice, mais c'était afin de permettre au roi de demeurer jusqu'au dernier moment avec ses deux fils parmi ses troupes et d'organiser la dernière résistance.

La reine est légèrement fatiguée; elle n'a pas quitté ses appartements préparés au Royal-Hôtel qui, pour une fois au moins, sera bien baptisé.

Le préfet du Rhône a salué la reine au nom de M. Poincaré et s'est mis à sa disposition au nom du gouvernement.

Le Consulat général du Montenegro à Paris annonce que les princesses seront rejointes à Lyon par le roi et le prince Pierre, tandis que le prince Mirko, demeuré au Montenegro avec trois membres du gouvernement, y organiserait la défense et éventuellement l'évacuation de l'armée.

Celle-ci, placée sous le commandement du général Voukotitch, ancien président du Conseil, continuerait la lutte dans le but d'opérer sa jonction avec les contingents serbes demeurés en Albanie.

Avec l'aide des Alliés, l'armée monténégrine espère participer efficacement à la protection de l'Albanie en s'appuyant sur Scutari.

## ECHOS

### Parallèle.

En 1834, le poète patriote Albert Richard, indigné de voir les Suisses vendre leur épée et leur sang à des rois étrangers écrivait ces vers qui sembleraient être de la semaine passée, tant ils s'appliqueraient aux circonstances présentes :

Tous les fléaux ensemble accablaient la patrie.  
Hélas ! ce n'était plus cette libre Helvétie,  
Qui, naguère, si prompte à défendre ses droits,  
Marchait, fière et terrible, en écrasant les rois !  
Suppliante, aux dangers préférant l'infamie,  
Veuve de ses héros, oubliant leurs exploits,  
Courbant sous la menace un front sans énergie,  
Elle tremblait pour la première fois...

Cependant notre poète manquait alors de certains points de comparaison qui sont offerts, hélas, à nos yeux. Ces officiers, ces soldats qui naguère servaient les rois faisaient évidemment montre de quelque légereté morale, mais ils se montraient du moins fidèles à leur serment et à la parole donnée. Le monument du Lion de Lucerne, en dépit de son inspiration royaliste, n'a jamais déparé la Suisse.

### Chinoiserie judiciaire.

Combien, lorsque le bail est muet à ce sujet, peut-on avoir d'animaux chez soi sans s'exposer à être, à la requête de son propriétaire, expulsé *manu militari* ? demande le *Figaro*.

Ce point de droit usuel était soumis à M. le président Monier par un propriétaire, M. Carpentier de la Motte, qui demandait l'expulsion de sa locataire, Mlle Bétille, occupant au huitième étage, rue Charles-Nodier, à Paris, un logement d'un loyer de 250 fr. par an.

M. Monier a répondu par une ordonnance de référé ainsi conçue :

Attendu que le fait d'avoir, comme en l'espèce, possédé autrefois un petit rat, ne saurait suffire pour motiver l'expulsion d'un locataire, même si, à ce fait, qui ne saurait revivre comme grief, vient s'ajouter celui de posséder actuellement un petit chien, un petit chat, un chardonneret, un serin et une perruche, ce qui est fort loin de constituer soit « une ménagerie » soit « un défi à la salubrité publique », suivant les expressions démesurément excessives du propriétaire ;

Attendu que, dès lors, la demande dont nous sommes saisi ne saurait être prise en aucune considération.

M. Monier a débouté M. Carpentier de la Motte de sa demande d'expulsion de Mlle Bétille.

De cette ordonnance de référé il résulte que, par ce temps de guerre, on peut avoir, chez soi, outre le souvenir d'un rat blanc disparu, un petit chien, un petit chat, un chardonneret, un serin et une perruche. Soit cinq animaux.

### Sur le quai de la gare :

— Après tout, qu'est-ce qu'on lui veut à ce conseiller d'Etat d'un canton romand ?

— C'est ce qui reste à Savoy.

### Société suisse pour Convalescents de guerre

Nous lisons sous ce titre dans la *Revue des Hôtels* :

Quand, il y a quelques mois, nous avons, en les dissuadant d'y entrer, mis en garde nos collègues hôteliers à l'endroit de la « Société suisse pour convalescents de guerre », on nous a accusé par ci par là de parti pris, voire même de mesquine jalousie envers une entreprise indépendante et des hymnes de louanges furent entonnés en l'honneur du fondateur de la société, *Monsieur le Docteur en droit (pensez donc !)* J.-G. Stauffer, établi au Val d'Iliez. Jamais rois David n'avaient ouï au monde concert d'éloges aussi dithyrambiques. Or, nous avions pensé à l'époque que si, malgré la considération dont elle jouit et les efforts qu'elle avait faits, notre corporation n'avait pas réussi dans sa tentative d'obtenir pour la Suisse l'internement de soldats malades, il y aurait, pour un groupe totalement inconnu, encore bien moins de chances d'aboutir en cette affaire à un résultat utile. Il ne s'agissait, visiblement, dans cette nouvelle organisation que d'amener les membres à apporter le plus d'argent possible. Nos prévisions viennent d'être entièrement confirmées par l'événement. Nous lisons en effet ce qui suit dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* sur le prétendu docteur Stauffer :

Arrestation. — Depuis cinq ans était sous signalement et mandat d'arrêt du parquet de Schwerin, pour détournement de 90.000 marks, un certain docteur en droit Schlottmann, de Wismar, ci-devant notaire et avocat. Le signalement indiquait que l'individu recherché s'était probablement rendu en Autriche ou en Suisse. Or, vendredi dernier, la police zurichoise a réussi à mettre la main au collet de l'introuvable fripon. Il s'était présenté, il y a quelque temps, à la Société allemande de secours sous le faux nom de « Dr Stauffer » et étant à court de pécule, il avait demandé et obtenu un emploi pour les écritures. Mais la police s'avisa que l'escroc n'avait pas fait à Zurich sa déclaration de présence et c'est ainsi que l'identité du bonhomme parvint finalement au jour. On a découvert que Schlottmann avait depuis plusieurs années habité sous un faux nom différentes localités de la Suisse.

Ce docteur est le même personnage qui, du Val d'Iliez, avait inséré l'hiver dernier et le printemps passé dans presque tous les journaux de la Suisse des annonces pour engager les hôteliers et les tenanciers de pensions à se faire admettre, moyennant le seul paiement d'une finance d'inscription, au nombre des membres de la Société pour l'hospitalisation de convalescents de guerre. Sauf erreur, le Comité de la Société suisse des Hôteliers s'était occupé, en son temps, de cette histoire et il avait ouvertement déconseillé aux hôteliers de se laisser prendre à ces sollicitations.

C'est probablement grâce à la position prise publiquement en cette affaire par le Comité des hôteliers que le Dr Stauffer renonça alors à sa chasse aux convalescents de guerre et quitta le Val d'Iliez. Il transféra ses pénates sur les bords du Lac des Quatre Cantons, où il vécut environ trois mois dans une station connue. L'insistance de la police à lui réclamer le dépôt de ses papiers fit qu'un beau jour le *Herr Doktor* prit le train pour un voyage d'affaires soi-disant à Berne. Naturellement il ne reparut pas dans la dite localité.

Ayant passé encore cinq semaines dans un petit hôtel de Lucerne le pseudo Stauffer mit le cap sur Zurich où la patte de la justice vient enfin de clore la série de ses exploits.

Comment se fait-il, alors que l'on est si sévère à l'égard d'ouvriers suisses qui ne déposent pas leurs papiers dans les 8 ou 15 jours, qu'on tolère le séjour dans le pays des étrangers pendant plus d'une année sans jamais leur demander leurs papiers et cela en temps de guerre ? Serait-ce peut-être pour la raison que le dit Stauffer se fit passer pour un excellent sujet du très apostolique François-Joseph, bien qu'Allemand de la plus pure « Kultur » ? Il était en effet connu à Iliez pour un modèle de catholique, ce qui ne veut pas peu dire. Il allait, nous dit-on, tous les matins à la messe et au moins une fois par semaine confesser et communier.

Le malin filou ne pouvait mieux choisir un lieu de séjour où il fût, grâce à sa maîtrise en hypocrisie, plus à couvert. Personne n'eût osé demander les papiers à un homme aussi « pur », d'autant plus qu'il était admis dans le cénacle des baillis temporels et spirituels de la localité avec lesquels il était dans la plus parfaite intimité. (Que de parties de yass, de bouchons, etc.)

La moralité à tirer de cette affaire : Pauvre humanité, combien faudra-t-il encore d'exemples, pour te montrer qu'il ne faut pas juger les gens d'après l'extérieur, que l'habit par conséquent ne fait pas le moine et que beaucoup de gens s'affublent du manteau de la religion pour mieux tromper et voler leur prochain ?

## VALAIS

### L'hospitalisation des prisonniers malades.

Une entente étant intervenue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements belligérants au sujet de l'internement en Suisse de prisonniers de guerre malades mais pas tuberculeux, le médecin en chef de l'armée a chargé son adjoint, M. le Dr F. Schwyzer, de réunir une commission d'hôteliers en vue de la répartition des internés.

Cette commission, composée de MM. O. Hauser, Lucerne, Dr Seiler, Brigue, Dr Tondury, Coire, Ch.-F. Buttica, Lausanne, Delachaux, Neuchâtel, se réunira mercredi à Olten.

Quelques milliers de prisonniers seront internés vers le 10 février ; les prix fixés par les gouvernements sont de 6 fr. pour les officiers et de 4 fr. pour les sous-officiers et soldats.

Les hôteliers, maîtres de pensions et de cliniques de la région du lac de Genève peuvent s'inscrire auprès de M. Ch. Buttica, propriétaire de l'Alexandra Grand-Hôtel, à Lausanne.

Nouveau député. — Ensuite du décès de M. Louis Gaillard, de Bagnes, M. Cyrille Tornay, d'Orsières, premier suppléant en liste, devient de plein droit député au Grand Conseil.

Les morts. — M. Fabien Charvoz dont nous avons annoncé la mort avait 74 ans, étant né en 1842, sa femme Marie Besse, 72 ans.

Les deux époux ont été ensevelis le même jour, jeudi 20 janvier, au milieu d'un grand concours de population, de la société de secours mutuels fédérée et de la musique « l'Avenir ». Cette tragique coïncidence d'union dans la mort ne s'était pas produite à Bagnes depuis longtemps.

Fabien Charvoz était un des vétérans les plus actifs et les plus dévoués à la cause progressiste dans la vallée. Il s'intéressait à tous les mouvements susceptibles de concourir au mieux-être social. Dès qu'une chose avait conquis son suffrage il s'y donnait avec ardeur.

Membre fondateur de notre société de secours mutuels, il en fut le vice-président durant une période. Il était à sa mort membre du comité de la caisse d'assurance du bétail bovin, pour laquelle il avait travaillé lors de sa création difficile et si âprement contestée au début. Les jeunes se rappelleront longtemps ses pittoresques discours en patois, pleins de saillies malicieuses ou frappées au coin du bon sens dans les assemblées du parti libéral. Souhaitons surtout que les légitimes revendications du prolétariat bagnard pour une plus équitable répartition de la jouissance des avoirs bourgeoisiaux, dont le défunt était le chaud partisan que l'on sait, ne soit pas enterrées avec Fabien Charvoz !

Le dernier propos nous remet en mémoire qu'il se fit même le protagoniste de cette importante réforme économique, qu'il se transporta de lui-même à Sion, qu'il réussit à s'y faire écouter avec intérêt par M. le conseiller d'Etat de Preux et qu'une sorte de *modus vivendis* fut alors admis. Malheureusement les hommes passent et rien ne dure comme le provisoire — à Bagnes surtout. (Réd.)

Les sports d'hiver. — M. L. Courthion écrit à la *Tribune de Genève* :

Les sports d'hiver bien que moins courus qu'avant la guerre vont leur train, facilités en beaucoup d'endroits par les chemins de fer nouveaux. A Morgins, on patine activement. Champéry, plus accessible encore, grâce à la voie ferrée, qui permet d'arriver de Genève par le train de nuit, de Lausanne par celui du matin même, et d'y passer une journée complète, offre de multiples ressources à tous les genres de sports. Bien que plus éloignés, Montana et Loèche-les-Bains, celui-ci pourvu d'un chemin de fer depuis l'été dernier, se mettent en ligne dans ces concours mondains.

Le colonel Ribordy, votre ancien commandant de place, vient de diriger l'organisation à Loèche-les-Bains d'un grand concours de skis sous le patronage de la société valaisanne des officiers et sous les auspices du Ski-Club de l'endroit.

L'épreuve est fixée au samedi 29 et dimanche 30 janvier ; elle comprendra challenge, courses de fond, de vitesse, etc., concours de saut. Le samedi sera réservé à un concours de patrouilles militaires pour toutes les troupes valaisannes, y compris la garnison de St-Maurice. Le jury, placé sous la présidence du lieutenant-colonel Maurice d'Allèves, est composé des majors H. Seiler, J. Couchepin, Chamorel et Inesch, ainsi que des capitaines Sidler, Girardet et Wolff.

Espérons un bon soleil à ces concurrents sur la neige.

Monthey. — Une usine pour la fabrication de pierres scientifiques vient d'être inaugurée à Monthey, près de la gare des C.F.F.

De nombreuses personnalités ont visité les installations sous la direction du propriétaire, M. Hrand Djévahirdjian.

Sierre. — Conférence. — On nous annonce pour mardi 8 février 1916, dans la grande salle du Château-Bellevue, une conférence de l'éminent écrivain Eugène Brieux, de l'Académie française, sur « les déshérités et les sans-famille de la guerre ».

Le produit de la recette sera affecté à l'œuvre que dirige avec un inlassable dévouement l'illustre académicien.

Découverte d'un cadavre. — Le Tribunal a procédé à Hérémece à la levée du cadavre d'un nommé Cretaz, de St-Martin, qui avait disparu depuis environ trois mois sans laisser de traces.

Il a été trouvé rongé par les bêtes, presque méconnaissable, sauf par les habits.

Cet homme s'est probablement égaré de nuit et a fait une chute dans un ravin où il a trouvé la mort.

Ski-Club Martigny. — Dimanche 30 janvier, le Ski-Club de Martigny organisera un petit concours à Ferret pour ses membres et pour les jeunes gens de la vallée. Des prix seront attribués aux meilleurs coureurs.

Ce concours est surtout destiné à l'entraînement des skieurs qui prendront part au concours de Bretaye le 6 février ; on sait que le Ski-Club de Martigny est détenteur du challenge depuis 1914.

### Programme :

Dimanche, 8 h. matin. — Rendez-vous des coureurs devant le chalet Troillet, à la Neuvaz.  
8 ½ h. — Tirage au sort des départs.  
9 h. — Départ.  
3 h. — Proclamation des résultats à l'Hôtel de Saleinaz, à Praz-de-Fort.

Tous les jeunes gens de la vallée de Ferret sont invités à participer à ce petit concours. Les personnes qui désirent être à la Neuvaz le dimanche matin sont informées que les skieurs de Martigny montent par le train de 4 h. 30 le samedi après-midi.

## MARTIGNY

### Que fait la police à la Bâtiaz ?

On nous écrit de la Bâtiaz :

Nous avons à la Bâtiaz de jeunes gens de l'école du soir qui ne savent faire autre chose, en sortant de leurs cours, que de casser les vitres, couper les cordons de sonnettes, voire même mettre de la dynamite dans les cafés. Et dernièrement une vieille femme est tombée du premier étage et faillit se briser les jambes parce que quelques mauvais garnements avaient enlevé les planches de sa galerie.

Que faire contre cet état de choses, étant donné que la police ne voit rien ?

Il nous semble pourtant que nous payons les impôts comme ailleurs et les gardes que nous avons ne devraient pas se contenter de toucher leur traitement, ils devraient faire leur devoir aussi souvent que l'occasion s'en présente.

Nous prions donc nos autorités de faire le nécessaire pour qu'il soit mis fin à un état de chose intolérable et dangereux pour la sécurité publique. Un citoyen.

## Confédération

### CHRONIQUE MILITAIRE

#### Mise sur pied des 1<sup>re</sup> et 11<sup>me</sup> divisions

Sur la proposition du général, le Conseil fédéral vient de décider de mettre sur pied, pour le service de relève, la moitié des contingents des Ire et 11<sup>me</sup> divisions, pour le 21 février.

#### Ire Division

Etats-majors de division, des brigades d'infanterie 1 à 3, des régiments d'infanterie 1 à 6 ; des bataillons 1 à 13, 88 et carabiniers 1 et 2.

Dans chaque bataillon, les compagnies I et II. Détachement de la compagnie de cyclistes I, suivant ordre de marche individuel.

Le groupe de mitrailleurs d'infanterie 1, y compris la compagnie de mitrailleurs de montagne III-1.

L'état-major de la brigade d'artillerie 1. Les états-majors des régiments d'artillerie 1 et 2 du groupe d'obusiers 25 et du groupe d'artillerie de montagne 1.

Les groupes d'artillerie 1 et 3, la batterie d'obusiers 73 et la batterie de montagne 1.

L'état-major du bataillon de sapeurs 1 et les compagnies de sapeurs II et III-1.

La moitié de la compagnie de sapeurs de montagne IV-I, suivant ordres de marche individuels.

La section de pionniers-signaleurs I. Un détachement de la compagnie de pionniers-télégraphistes I, suivant ordres de marche individuels.

L'état-major du groupe sanitaire I et la compagnie sanitaire I et II-1.

L'état-major du groupe sanitaire de montagne I et la compagnie sanitaire de montagne V-1.

L'état-major du groupe des subsistances I et la compagnie des subsistances I-1.

Un détachement de la compagnie des subsistances II-1, suivant ordres de marche individuels.

Premier jour de la mobilisation, 21 février.

**Forts de St-Maurice**

De la garnison de St-Maurice : la compagnie de mitrailleurs de forteresse 12, le 13 mars, à 1 h.

Un détachement de pionniers de forteresse, le 13 mars, à 1 h., suivant ordres individuels du bureau des fortifications de St-Maurice.

**Troupes d'armée**

Le régiment d'infanterie 45, le 20 mars.

Un tiers de la compagnie cyclistes 22, le 20 mars, 9 h. du m. Ordres de marche individuels.

Le régiment d'infanterie 47, le 21 février, à 2 h.

Le bat. de sapeurs 19, moins la III<sup>e</sup> Cie, le 13 mars, à 2 h.

Le bat. de sapeurs 21, moins la III<sup>e</sup> Cie, le 13 mars, à 2 h.

La compagnie de sapeurs I/23, le 28 février, à 2 h.

**Nouvel emprunt fédéral**

Le Conseil fédéral a autorisé le Département des Finances à négocier un nouvel emprunt de 100 millions à 4 1/2 %, au taux de 97 1/2 et remboursable en 5 ans, qui sera probablement lancé dans la première quinzaine du mois prochain.

C'est le quatrième emprunt contracté en vue de subvenir aux dépenses de la mobilisation. Le précédent avait été émis en juillet 1915, au même taux, mais au cours de 96 1/2.

Le nouveau, qui arrive plutôt qu'on ne l'attendait, est, comme le précédent, à court terme, de sorte qu'il porte plutôt le caractère de bons du trésor. La Gazette de Zurich observe que l'état actuel du marché des capitaux n'aurait guère permis à la Confédération de placer à 4 1/2 % un emprunt à longue échéance. C'est pour cette raison sans doute, et pour ne pas faire de tort aux emprunts cantonaux, qu'on a renoncé au type 5 %. Dans la forme choisie, la nouvelle opération financière de la Confédération se présenterait dans des conditions favorables.

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

**Nos relations commerciales avec la zone franco-suisse**

Un arrêté du ministre des Finances français a fixé les limites et conditions dans lesquelles certaines denrées et produits originaires de la zone de la Haute-Savoie et du Pays de Gex peuvent être exportés sans autorisation aux marchés de Lausanne et de Genève et pour les produits nommément spécifiés à destination du canton de Genève.

1. Il ne pourra être expédié chaque semaine, sur les marchés de Lausanne et de Genève, plus de 200 veaux mâles, abattus et dépeupillés dans les abattoirs de la zone.

2. Tout producteur ou vendeur d'œufs et de beurre, habitant la zone, âgé de plus de 16 ans, est autorisé à exporter les jours de marché de Lausanne et de Genève, entre minuit et 8 h., dix kilos de beurre et cinq douzaines d'œufs.

Toutes les personnes, habitant le canton de Genève, se rendant en zone, ne pourront sortir, à titre de provision de ménage, que 500 gr. de beurre et une douzaine d'œufs hebdomadairement et par membre de famille, dont le nombre doit être attesté par le consul général de France à Genève sur le carnet de famille des intéressés.

3. La quantité de légumes frais de jardinage,

exportable pour chaque vendeur, est fixée à 500 kilos par jour de marché. Un certificat du maire, sur papier libre, attestera que ces légumes proviennent de la zone.

4. La sortie de lait et de poissons d'eau douce est autorisée sans limitation de quantité.

Les autorisations de sortie, pour des produits autres que ceux sus-mentionnés, soumises à la règle générale, ne pourront être accordées sans qu'il y ait tolérance de leur sujet accordée par la commission interministérielle des dérogations.

5. La sortie de produits expédiés de la zone sur la Suisse ne pourra s'effectuer que par St-Julien, Perly, Collonges, la Croix-de-Rozon, Moellesulaz, Veigy-Foncenex, les embarcadères de Thonon et d'Évian et par Ferney-Voltaire.

**Le prix des céréales**

Le département militaire fédéral a, ainsi qu'on le sait, fixé les prix des céréales de la façon suivante, à partir du 1er janvier :

Froment, 40 au lieu de 37.50 ; maïs, 27 au lieu de 25.50 ; avoine, 35 au lieu de 33.

Cette augmentation apparaît très modeste en raison des prix élevés en Amérique et de la hausse du frêt qui paraissent devoir continuer. Les prix fixés depuis le 1er janvier sont aujourd'hui encore, comme du reste pendant bien des mois de l'hiver 1914-1915, de plusieurs francs, sous la parité du marché universel.

Si l'on tient compte des frais élevés de transport à l'heure actuelle et des frais extraordinaires de tous genres, le prix de vente de la Confédération est, de 6 à 7 fr. pour le froment, de 3 à 4 pour l'avoine et de 5 à 8 pour le maïs, en dessous du prix de revient actuel. Les prix fixés par la Confédération sont possibles qu'en raison des achats faits en Amérique. Étant donné l'augmentation du frêt et les frais extraordinaires très élevés pour les cargaisons à destination de la Méditerranée, il est permis de croire que nous sommes devant une nouvelle hausse des prix. Quoi qu'il en soit, il y a lieu d'être très économe des réserves de céréales accumulées en Suisse.

**BERNE**

**Un incendie fait six victimes**

Au cours de l'incendie d'une ferme à Unterholz, près de Wangen sur l'Aar, six personnes ont trouvé la mort : le propriétaire M. Otto Strasser, son fils Emile, la femme du fermier, ses deux frères et un enfant d'un an. Un enfant d'adoption a été grièvement blessé. On suppose que l'épaisse fumée a empêché les victimes de trouver la porte de la maison, elles ont péri asphyxiées.

On croit que le sinistre est dû à la malveillance.

**ZURICH**

**L'affaire des vols postaux**

L'enquête préliminaire au sujet du délit dont se sont rendus coupables dix agents postaux de différents bureaux de Zurich, en ouvrant des paquets destinés à des soldats étrangers qui se trouvent à la guerre, a démontré que les inculpés qui ont été suspendus depuis le début de l'ouverture de l'enquête, ont commis des infractions au Code fédéral. Le département fédéral de Justice et Police les a renvoyés aux tribunaux zurichois.

**A tout seigneur tout honneur !**

Les **Pastilles Wybert-Gaba** sont depuis 70 ans un remède indispensable dans les familles. Leur efficacité est sans pareille contre les catarrhes, irritations, maux de gorge, bronchites, influenza, asthme, etc.

Refusez toute imitation ! Les **Pastilles Wybert-Gaba** se vendent partout, mais seulement dans les boîtes bleues, à 1 franc.

— Ah ! répondit le jeune homme, la liberté l'emporte sur l'amour ; mais ce n'est pas sans lutte et sans souffrance. J'ai brisé mon bonheur.

— Quelle est donc cette femme ? demanda dom Francesco.

— Un ange, mon père ! une douce jeune fille dont l'amitié pleine de charme est venue tout à coup rayonner sur ma vie. Je l'adorais dans le secret de mon cœur, tout en cherchant à me persuader que je ne l'aimais pas d'amour. Mensonge heureux ! illusion bienfaisante, qui me permettaient de m'enivrer de son regard et de me bercer sans remords aux doux sons de sa voix ! Son image ne me quittait plus. Je la retrouvais partout, dans la veille et dans les rêves ; elle me suivait dans ma barque, je la contemplais dans le miroir des flots ; les nuages prenaient sa forme vaporeuse, et la brise de mer chantait son nom.

— Malheureux ! — Et tu oses dire que tu as cessé de l'aimer ?

— Je n'ai pas dit cela, mon père. Mais suis-je donc un homme sans énergie et sans courage ? Prêt à faire le sacrifice de ma vie, pourquoi n'aurais-je pas fait celui de mon amour ?

— O mon fils ! pardon si je tremble ! Mais ouvre l'histoire des passions et tu verras que l'amour amolli le cœur. Il a perdu les grands hommes.

— Quand ils y ont cédé, dit Masaniello, mais non quand ils l'ont combattu.

— Prends garde ! Es-tu donc si sûr de toi-même ?

**Nouvelles diverses**

**Une ordonnance sur les valeurs étrangères**

Une ordonnance du Conseil fédéral allemand stipule que les monnaies et les billets étrangers, ainsi que les paiements, les chèques et les traites à courte échéance sur l'étranger ressortissant du commerce ne peuvent être achetés, échangés ou acquis à titre de prêt que chez les personnes et les maisons désignées par le chancelier de l'empire et ne peuvent être vendus ou donnés en nantissement à titre de prêt qu'à celles-ci.

Cette mesure de restriction s'applique aussi à l'achat des moyens de paiement étrangers lesquels ont lieu à l'étranger en marks.

En conséquence, tous les jours ouvrables, les maisons désignées fixeront à la bourse de Berlin sous le contrôle de la Reichsbank, les cours sur les changes étrangers.

Pour le moment on ne notera que les paiements télégraphiques par New-York, la Hollande, l'Amérique, la Suède, la Norvège, la Suisse, l'Autriche, la Roumanie et la Bulgarie.

**La limite d'âge à 55 ans**

Un décret qui a été publié samedi dans les deux Etats de la monarchie austro-hongroise porte la limite d'âge pour l'accomplissement du devoir militaire de 50 à 55 ans. Cette prolongation a été rendue nécessaire par le fait que de nombreux soldats des catégories de landsturm nouvellement levées ont dû être exemptés du service à l'armée pour être envoyés, vu leurs aptitudes spéciales, dans les usines de guerre, et que ces hommes doivent nécessairement être remplacés.

**Raffinerie incendiée**

Samedi matin, un incendie a éclaté dans la raffinerie de sucre de Assig, propriété de la Banque du Crédit agricole de Bohême, où travaillent 800 ouvriers et ouvrières.

Le local des machines et de nombreux autres locaux d'exploitation et entrepôts ont été la proie des flammes. On a pu sauver un entrepôt contenant de grandes provisions, le nouvel entrepôt, les bureaux, la chambre des chaudières. On croit que l'incendie a été causé par un court-circuit ou que le feu a pris dans les conduites d'huile.

Les dégâts s'élevaient à quelques millions. Ils sont couverts par l'assurance.

**Un nouveau sinistre en Norvège**

Vendredi après-midi, à Molde, près d'Aalesund, le feu a éclaté dans deux dépôts de bois. La violence du vent a rapidement propagé l'incendie. La pharmacie était détruite. La brasserie et trois dépôts de bois étaient en flammes.

L'incendie a pris dans une fabrique de lainages. Pendant que les travaux de secours se poursuivaient normalement, un second incendie a éclaté dans la même localité près du bureau des télégraphes qui fut pendant un certain temps, sérieusement menacé ; on réussit cependant à le préserver. Toutes les communications sont interrompues sauf avec Aalesund et Christiania. Les étincelles ont propagé le fléau dans l'intérieur de la ville.

A minuit, en raison de la tempête, l'incendie continuait à sévir avec une grande violence, notamment dans le voisinage de la Banque d'Épargne encore indemne. Le Grand Hôtel est menacé. Environ 1000 personnes sont sans abri, elles ont été hébergées dans les hôtels et chez les particuliers.

**Payez votre abonnement pour 1916 et vous recevrez gratuitement notre prime qui fait la joie des petits et des grands.**

— Oui, je réponds de mon cœur. Il se révolte contre le sacrifice, il saignera longtemps. — Qu'importe ! Celle dont je vous parle m'a donné à choisir entre sa tendresse et le devoir : j'ai choisi le devoir.

— Viens dans mes bras, noble et courageux enfant ! s'écria le moine, vaincu par le ton de fermeté du pêcheur, je te crois, Masaniello, je te crois.

— Pour en finir, dit le jeune homme, et calmer d'un seul coup toutes vos craintes, sachez qu'elle est Espagnole et fille d'un capitaine des troupes du duc d'Arcos. Demain je combattrai son père ; donc, entre elle et moi va s'ouvrir un abîme. Qu'elle prenne le parti de nos tyrans — moi je suis Napolitain, je suis votre élève ; la révolte m'a nommé son chef. — Vive Naples et la liberté !

Dom Francesco le pressait contre son cœur et versait des larmes de joie.

— Maintenant, mon fils, que vas-tu faire ?

— Les conjurés m'attendent aux catacombes.

— Bien ; je vais t'y suivre.

— C'est cela, dit Masaniello, vous bénirez nos poignards.

Le moine tressaillit.

— Seigneur, murmura-t-il en élevant au ciel ses mains tremblantes, je vous prends à témoin que je ne suis pas un homme de sang ! Mais le peuple souffre et pleure, mais une implacable tyrannie le pousse au désespoir. Vous ne pouvez pas, ô mon Dieu, condamner Israël, si les Philistins sont châtiés de leurs crimes !

**Nouvelles étrangères**

**Le roi de Montenegro à Lyon**

Le roi de Montenegro, les princes Danilo et Pierre et la princesse Militza sont arrivés hier lundi à Lyon. Une section d'infanterie rendait les honneurs.

A l'arrivée du train, le préfet monta dans le wagon royal, accompagné du général d'Amade, de M. Herriot, maire de Lyon, du gouverneur militaire de Lyon, du consul général d'Italie, chargé des affaires du Montenegro. Le préfet salua le roi au nom du président de la République et il présenta les souhaits de bienvenue du gouvernement. Dans la cour extérieure, une compagnie d'infanterie et un escadron de cuirassiers rendaient les honneurs. Le préfet et le maire conduisirent le souverain à l'hôtel. Le roi chargea le préfet d'adresser au président de la République et au gouvernement ses remerciements pour la réception qui lui a été faite et à laquelle il a été très sensible.

La foule massée aux abords de l'hôtel a ovationné le roi, qui était coiffé de la kapa et portait l'uniforme national. Il dut paraître à deux reprises au balcon de l'hôtel pour saluer la foule.

A la porte de l'hôtel, les honneurs étaient rendus par un piquet d'infanterie.

A 19 heures, M. Denys Cochin, ministre, vint saluer le roi du Montenegro au nom du gouvernement. L'audience dura vingt minutes.

**Courtes nouvelles**

Garfunkel est arrivé à Paris où il a subi un premier interrogatoire. Il a été écroué à la prison de la Santé.

— Les bandits mexicains impliqués dans le massacre d'Américains et d'Anglais, ont été exécutés à Chihuahua.

— On annonce de Lyon que samedi après-midi un accident d'aviation s'est produit à l'aérodrome de Bron. Un officier et un soldat ont été tués.

— Près de Vigo Darzero (Vénétie), une collision s'est produite entre deux trains dont l'un était attelé de trois machines. Suivant les dernières nouvelles, il y a de nombreux morts et blessés.

— Les opérations militaires franco-anglaises depuis le début de la guerre pour chasser les Allemands du Cameroun et faire tomber cette riche et importante colonie aux mains des Alliés, touche à leur fin.

— On annonce officiellement que le Gouvernement chinois a ajourné sine die l'établissement de la monarchie en raison des désordres intérieurs.

— Le comte de Prelle de la Nièpe, sujet belge, a été arrêté à Givros, près de Lyon, en vertu d'un mandat de l'autorité militaire belge, à Calais. Il est inculpé d'escroqueries s'élevant à plusieurs millions.

La famille **AUGSBURGER**, à Martigny-Bourg, a la douleur de faire part à ses parents, amis et connaissances du décès de

**Madame Veuve AUGSBURGER**

leur mère, belle-mère et grand-mère décédée à l'âge de 58 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le jeudi 27 janvier 1916, à 9 1/2 h. du matin.

— Partons, mon père, dit Masaniello. — Je suis prêt, dit le moine. Toutefois, un mot encore : d'où vient que tu as choisi les catacombes pour lieu de réunion ?

— Hier, nous conspirons en plein soleil, répondit le pêcheur, et sous les yeux des espions du vice-roi, qui devaient nécessairement se mêler à la foule et tout rapporter à leur maître. Il fallait plus de mystère. J'ai donc provoqué ce rendez-vous nocturne dans les catacombes. Rien ne sortira de leurs entrailles profondes.

— A merveille. Mais si les troupes du vice-roi cernent l'entrée des souterrains, quelle mesure astu prise pour assurer ta retraite et celle de tes complices ?

— Aucune, mon père.

— Imprudent !

— Si le malheur voulait que nous fussions cernés, dit Masaniello, il faudrait, ou repousser les agresseurs, ou nous faire tuer sur place.

— Jeune homme ! jeune homme ! tu as eu raison de venir prendre les conseils du veillard ! Le courage sans la prudence peut devenir fatal. Viens, c'est à moi de te conduire.

Ils quittèrent la cellule.

Tous les moines étaient à l'office du soir. Dom Francesco, suivi du pêcheur, traversa le cloître, tourna derrière la chapelle et s'arrêta devant une rampe humide dont les degrés se perdaient sous les profondeurs de l'édifice. (A suivre.)

**FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ**

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

**Masaniello**

**Le pêcheur de Naples**

par Eugène de MIRECOURT

— Une femme, une femme que j'aime, se traînait suppliante à mes genoux. — Oh ! pardon ! je ne vous avais pas fait cette confidence, et j'ai eu tort, car vous auriez sur-le-champ fermé la blessure. Mais je craignais de guérir. Elle m'était apparue si belle, si radieuse ! C'était un soir, au mugissement des vagues, aux éclats de la tempête. Je venais de la conduire à Procida dans ma chaloupe. Effrayée de l'orage, elle s'est jetée dans mes bras. J'ai senti son cœur battre sur mon cœur, et le ciel de l'amour s'est ouvert pour moi.

— L'amour ! dit le moine, qui retomba sur son siège avec accablement. Pourquoi faut-il qu'il se glisse en toi, mon fils, à cette heure solennelle où je ne te croyais d'autre passion que celle de la liberté ?

# Les gros Lots de fr. 50000 et 20000

de la loterie de Toll ne sont pas encore sortis. Jamais la chance de gain a été aussi grande que maintenant. Que ceux qui n'ont pas gagné jusqu'à présent ne se découragent pas et ceux qui n'ont pas encore acheté des billets ne laissent pas passer cette occasion sans tendre la main à la fortune. Hâtez-vous donc et commandez de suite des billets à fr. 1.— (ou des séries entières à fr. 25.— ayant sûrement un lot gagnant) à

L'agence Centrale Berne  
Passage de Wordt No 69.  
Sur 10 billets 1 billet gratuit  
Conditions favorables pour  
revendeurs. 39

## AVIS

Nous informons nos abonnés de la vallée du Rhône que, pour cause de réparations urgentes sur nos réseaux primaires,

**le courant électrique sera interrompu le dimanche 30 courant**

de 8 h. du matin à 6 h. du soir (y compris l'éclairage de Martigny-Ville).

Usine hydro-électrique de Vernayaz.

**Goudron Burnand** Extrait du meilleur pin de Norvège, 30 ans de succès contre rhumes, catarrhes, toux, bronchites. 1 fr. 50 dans toutes les pharm.

Nous offrons du **Beau fromage de Tilsit 1/4 gras** Ire qualité, bien conditionné, en pièces de 4 à 5 kilos de notre fabrication par pièce à 1 fr. 50 le kilo Réduction pour grandes quantités, pris à Rorschach, contre rembour. — Expédition soignée et consciencieuse. **Fuchs & Cie, laiterie, Rorschach** 100

**NICOLLIER & C<sup>E</sup>**  
**VEVEY**



Fers et poutrelles  
Outils. — Quincaillerie.  
Canalisations

Tôles plombées et galvanisées  
Tôles ondulées pour toitures

## Commerçants et industriels !

L'Imprimerie Commerciale, Avenue de la Gare, à Martigny, se charge de la livraison de

## Lettres de voiture P.V. et G.V.

avec l'impression du nom et de la marque.



## SOUFFREZ-VOUS

de MAL de GORGE, RHUME, BRONCHITE, RHUMATISME, LUMBAGO, TORTICOLIS, NÉURALGIE, POINT DE COTÉ ou de toute autre affection causée par le froid ?

EMPLOYEZ LE

# THERMOGÈNE

C'est un remède sûr, facile, prompt. Il n'impose aucun repos ni régime et dispense des drogues si nuisibles à l'estomac. Il suffit d'appliquer la feuille d'ouate sur le mal, de façon qu'elle adhère à la peau.

REFUSEZ

toute imitation ou contrefaçon du Thermogène comme vous refuseriez une fausse pièce de monnaie.

La boîte fr. 1.50 dans toutes les pharmacies

## Matériaux de construction

Fabrique de carreaux pour dallages et de tuyaux en ciment

## Gétaz & Romang

Vevey - Lausanne - Montreux

Dallages et revêtements céramiques

Appareils sanitaires pour Bains, Toilettés, W.-C.



## A vendre grosse vache

race tachetée, prête au veau de garde. Forte laitière. S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

## A vendre d'occasion

une caisse-contrôle de magasin, une banque à tiroir, une grande table avec tiroir. S'adresser à la Librairie-Papeterie Marschall, à Martigny.

## A vendre 2 porcelets de 6 1/2 tours

S'adresser à Julien Landry, Martigny-Bâtiat.

## A vendre un potager

en tôle garnie, d'occasion, deux trous, four et bouilloire. Prix 15 fr. S'adresser à M. Jean Ghisoli, fumiste, à Bex.

## Porcherie

de 100 m<sup>2</sup>, fenièrre, dépendances, eau de la ville, 7500 m. de très bon terrain, jardin potager. Maison d'habitation indépendante, près gare et grande route, 15 minutes de Genève. Situation d'avenir. Libre de suite. A vendre 12.000 fr., à verser 6.000. Placé, 12, rue de la Croix d'Or, Genève. 99



C'est l'alimentation la plus économique et la meilleure pour la volaille.

100 kg. 28 fr., 50 kg. fr. 14.50, 25 kg. fr. 7.50, 10 kg. fr. 3.50.

Toiles reprises. Envoi franco contre rembour. à toutes les gares CFF du Valais et Vaud. Graines mélangées au plus bas prix du jour. 555

**PARC AVICOLE, SION**  
Téléphone 82

## On demande aux environs de Genève une jeune fille sérieuse

de 20 à 25 ans, pour aider au ménage et servir au café. Ecrire sous K. 10572 X. à la Société anonyme suisse de publicité Haasenstein & Vogler, Genève. 101

## Ouvriers bûcherons et scieurs-de-long

sont demandés par M. Gelot, marchand de bois, à Marey-s/Tulle (Côte-d'Or) France, pour travaux rémunérateurs et de longue durée. Lui écrire.

## Le Rhume guérit en peu d'heures par

# BORINO

Pharm. Ch. Joris, Martigny-Bourg. 1133 G. Morand, Martigny-Ville.

## Lapins et cabris

On achèterait 40 lapins et 25 cabris par semaine. Ecrire avec conditions à Vésin, Halle de Rive, Genève.

## Cocher-charretier

On cherche un bon cocher-charretier de toute confiance, pour conduire et soigner deux chevaux. Gage, 50 fr. l'hiver, 60 fr. l'été. S'adresser au « Confédéré » en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

## J'échangerais beaux arbres fruitiers bois de verne moule et fascines contre fumier

Faire offres à Ch. Peter, Pépinières du Domaine des Iles, Martigny. 88

## A vendre pour cessation de commerce une raboteuse une scie à ruban un tour complet pour charbon

à très bas prix S'adresser à M. Jean Ghisoli, serrurier, à Bex.

## HORAIRE D'HIVER du 1<sup>er</sup> octobre 1915 au 30 avril 1916

### Lausanne-Brigue

—	—	5.01	7.28	9.30	—	10.37	12.35	2.15	4.40	6.30	8.10	10.25	dép.	Lausanne	arr.	7.49	8.47	11.02	1.45	4.02	—	—	6.00	7.20	8.55	—	9.50	11.08		
—	—	5.36	8.10	9.50	—	11.23	12.55	2.45	5.21	6.55	8.55	10.54	—	Vevey	—	7.05	8.09	10.43	1.22	3.28	—	—	5.41	6.47	8.10	—	9.30	10.33		
—	—	5.53	8.30	10.01	—	11.46	1.06	3.00	5.42	7.10	9.16	11.08	—	Montreux	—	6.45	7.46	10.29	1.08	3.08	—	—	5.29	6.26	7.50	—	9.16	10.13		
—	—	6.06	8.44	10.11	—	12.03	1.16	3.12	5.56	7.21	9.31	11.20	—	Villeneuve	—	6.28	7.30	10.13	12.52	2.49	—	—	5.13	6.07	7.31	—	9.00	9.56		
—	—	6.28	9.07	10.24	—	12.28	1.29	3.29	6.17	7.35	9.56	11.38	—	Aigle	—	6.10	7.10	9.59	12.38	2.30	—	—	5.02	5.47	7.09	—	8.50	9.39		
—	—	6.35	9.14	—	—	12.36	—	3.35	6.24	—	10.04	11.44	—	St-Triphon	—	6.02	6.59	9.51	12.29	2.21	—	—	—	5.38	6.58	—	—	9.30		
—	—	6.44	9.24	10.36	—	12.46	1.41	3.44	6.34	7.47	10.17	11.52	—	Bex	—	5.55	6.52	9.45	12.23	2.14	—	—	4.50	5.30	6.50	—	8.38	9.23		
—	5.25	7.02	9.30	10.45	11.00	12.52	1.50	3.55	7.00	7.58	10.24	11.58	—	St-Maurice	—	5.47	6.43	9.37	12.15	2.05	5.49	4.23	4.42	5.22	6.40	8.07	8.30	9.15		
—	5.51	7.14	—	—	11.11	—	—	4.06	7.12	—	—	—	—	Evionnaz	—	—	6.25	9.19	—	1.31	5.30	4.14	—	—	—	7.57	—	—		
—	6.10	7.22	—	—	11.20	—	2.03	4.12	7.20	8.11	—	—	—	Vernayaz	—	—	6.17	9.12	11.53	1.24	5.05	4.07	—	—	—	7.49	—	—		
—	6.55	7.35	—	11.03	11.33	—	2.10	4.20	7.33	8.20	—	—	—	Martigny	—	—	6.07	9.03	11.46	1.14	4.33	3.58	4.22	—	—	7.39	8.07	—		
—	7.18	7.42	—	—	11.40	—	—	4.26	7.40	—	—	—	—	Charrat-Fully	—	—	5.57	8.51	—	1.03	3.15	3.48	—	—	—	7.26	—	—		
—	8.15	7.50	—	—	11.48	—	2.20	4.33	7.50	8.30	—	—	—	Saxon	—	—	5.49	8.44	11.33	12.56	2.57	3.41	—	—	—	7.18	—	—		
—	9.01	7.58	—	—	11.56	—	—	4.40	7.58	—	—	—	—	Riddes	—	—	5.39	8.36	—	12.49	2.31	3.34	—	—	—	7.08	—	—		
—	9.35	8.08	—	—	12.06	—	—	4.49	8.09	—	—	—	—	Ardon	—	—	5.30	8.27	—	12.40	2.05	3.26	—	—	—	6.58	—	—		
6.10	9.55	8.25	—	11.29	12.23	1.03	2.40	5.00	8.20	8.52	—	—	—	Sion	—	—	5.20	8.17	11.14	12.30	1.40	3.17	3.55	—	—	6.47	7.38	11.02		
6.20	—	8.34	—	—	12.31	1.31	—	5.08	—	9.00	—	—	—	St-Léonard	—	—	—	8.03	—	12.16	12.30	3.04	—	—	—	—	6.29	—	10.55	
6.27	—	8.40	—	—	12.37	1.55	—	5.14	—	9.06	—	—	—	Granges-Lens	—	—	—	7.57	—	12.10	11.55	2.58	—	—	—	—	6.19	—	10.49	
6.40	—	8.50	—	11.46	12.47	3.10	2.59	5.24	—	9.17	—	—	—	Sierre	—	—	—	7.48	10.57	12.02	11.26	2.49	3.38	—	—	—	6.08	7.19	10.41	
7.05	—	9.12	—	12.02	1.09	4.45	3.15	5.45	—	9.40	—	—	—	Loèche	—	—	—	7.32	10.45	11.45	9.51	2.32	—	—	—	—	5.48	7.07	10.25	
7.38	—	9.47	—	12.21	1.39	7.55	3.35	6.15	—	10.15	—	—	—	Viège	—	—	—	7.00	10.27	11.13	—	2.02	3.08	—	—	—	5.14	6.45	9.54	
7.50	—	10.00	—	12.30	1.50	8.12	3.45	6.25	—	10.27	—	—	—	Brigue	dép.	—	—	—	6.45	10.15	10.58	—	1.50	2.57	—	—	—	5.00	6.33	9.40

§ En octobre seulement.

### Martigny-Orsières

7.48	11.53	2.13	4.30	7.43	dép.	Martigny-C.F.F.	arr.	7.22	10.47	1.57	4.10	7.17
7.53	11.58	2.18	4.35	7.48	»	Martigny-Ville	dép.	7.17	10.42	1.52	4.05	7.12
7.57	12.02	2.22	4.39	7.52	»	Martigny-Bourg	»	7.15	10.40	1.50	4.03	7.10
8.01	12.06	2.26	4.43	7.56	»	Martigny-Croix	»	7.10	10.35	1.45	3.58	7.05
8.10	12.15	2.35	4.52	8.05	»	Les Valettes	»	7.00	10.25	1.35	3.48	6.55
8.14	12.19	2.39	4.56	8.09	»	Bovernier	»	6.58	10.23	1.33	3.46	6.53
8.28	12.33	2.53	5.10	8.23	»	Sembrancher	»	6.44	10.09	1.19	3.32	6.39
8.38	12.43	3.03	5.20	8.33	»	La Douay	»	6.33	9.58	1.08	3.21	6.28
8.45	12.50	3.10	5.27	8.40	arr.	Orsières	dép.	6.25	9.50	1.00	3.13	6.20

### Monthey - Champéry

7.20	10.56	5.00	7.46	dép.	MONTHEY C.F.F.	arr.	6.12	7.04	9.10	10.10	11.17	3.27	7.32
7.30	11.10	5.07	8.18	»	MONTHEY	»	6.08	7.00	9.06	10.06	11.13	3.23	7.28
7.53	11.33	5.30	8.41	»	CHEMEX	»	5.43	6.36	8.41	9.42	10.47	2.59	7.04
8.04	11.42	5.39	8.50	»	TROISTORRENTS	»	5.35	6.28	8.33	9.34	10.39	2.51	6.56
8.11	11.49	5.46	8.57	»	FAYOT	»	5.28	6.21	8.26	9.27	10.32	2.42	6.49
8.22	12.00	5.57	9.06	»	VAL D'ILLIEZ	»	5.22	6.15	8.20	9.21	10.26	2.36	6.43
8.26	12.04	6.01	9.10	»	LA COUR	»	5.17	6.10	8.13	9.14	10.19	2.29	6.38
8.40	12.18	6.15	9.24	arr.	CHAMPÉRY	dép.	5.07	6.00	8.03	9.04	10.09	2.19	6.28

§ En octobre et avril tous les jours.

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, tous les jours, excepté le mercredi.

§ Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, le mercredi.

§ Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, tous les jours.